



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DE MEDECINE

BP. 375 Antananarivo
E-mail : facultedemedecine_antananarivo@yahoo.fr

**FICHE DE PRE-INSCRIPTION EN VUE DE LA SELECTION
EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)
MENTION MEDECINE VETERINAIRE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025/2026**

Nom :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Père :

Nom de la Mère :

BACCALAUREAT : Malgache ☐ Etranger ☐

Année du Bacc : N° Série : Centre :

Avez-vous déposé plusieurs dossiers de préinscription dans différentes Mentions et/ou Parcours à la Faculté de Médecine ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, précisez votre ordre de priorité de choix pour la Mention Médecine Vétérinaire:

☐ 1^{er} CHOIX

☐ 2^e CHOIX

☐ 3^e CHOIX

Antananarivo, le
(Date et signature du candidat)

Pièces à fournir :

- Une fiche de préinscription à retirer aux sites web de la Faculté de Médecine d'Antananarivo (www.facmedtanananarivo.org) ou de l'Université d'Antananarivo (www.univ-antananarivo.mg),
- Une copie certifiée conforme à l'original du **relevé des notes du Baccalauréat***,
- Une enveloppe timbrée avec adresse du candidat.
- Une Photocopie certifiée de la Carte d'Identité Nationale conforme à l'Original pour les candidats majeurs.
- Une quittance originale du droit de préinscription d'un montant de **Cinquante mille Ariary (50.000Ar)**, droit non remboursable, à verser à la **Banque B0A au compte N° 00009 05020 23897510005 85, au nom de la Faculté de Médecine d'Antananarivo.**

Le dossier complet est à envoyer par voie postale (courrier recommandé) à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE D'ANTANANARIVO,
B.P 375, ANTANANARIVO (101)**

Du Lundi 08 Septembre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

- N.B. :**
- Tout dossier incomplet entraîne le rejet de la préinscription.
 - Aucun dossier ne sera reçu en main à la Faculté de Médecine d'Antananarivo.
 - Le récépissé du courrier recommandé doit être conservé par le candidat.

- (*)
- Pour les candidats nationaux : certification par l'Office du Baccalauréat
 - Pour les candidats étrangers : certification par l'Office du Baccalauréat qui a délivré le relevé des notes